RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur - Fraternité - Justice

Ministère des Finances

TRANSFERTS AUX ENTREPRISES PUBLIQUES

(Annexe PLFI 2027)

CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 42 DE «LOI ORGANIQUE N° 2018-039 ; ABROGEANT ET REMPLAÇANT LA LOI N°78-011 DU 19 JANVIER 1978, PORTANT LOI ORGANIQUE RELATIVE AUX LOIS DE FINANCES », LA PRÉSENTE ANNEXE EST JOINTE AU PROJET DE LOI DE FINANCES 2027.

ANNEXE 17

Octobre 2026

Situation 2024-2026, PLFI 2027 et projections 2028-2029

1. Objet de l'annexe

Dans le Mémorandum de politiques économiques et financières (MPEF) conclu avec le Fonds monétaire international, le Gouvernement s'est engagé à inclure dans la documentation de la loi de finances pour 2027 un tableau consolidé des transferts budgétaires et des subventions accordés aux entreprises publiques, ventilés par entité et couvrant les trois dernières années ainsi que les projections à moyen terme.

La présente annexe répond à cet engagement. Elle renforce l'information du Parlement sur les relations financières entre l'État et le secteur public marchand et s'inscrit dans la mise en œuvre de la loi n° 2025-002 relative aux établissements et sociétés publics, qui privilégie la contractualisation, le suivi de la performance et la maîtrise des risques budgétaires.

2. Périmètre et définitions

Le périmètre couvre 58 entités du portefeuille de l'État, notamment les établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC), sociétés nationales (SN) et sociétés d'économie mixte (SEM). Sont retenues les dotations votées à leur profit dans les lois de finances rectificatives (LFR) 2024, 2025 et 2026, au budget général et aux comptes spéciaux du Trésor, selon deux natures : les crédits de fonctionnement (subventions et transferts, dépenses de personnel, biens et services) et les investissements financés sur ressources intérieures. Pour 2027, sont retenues les mêmes lignes dans le projet de loi de finances initiale (PLFI), ainsi que les lignes nouvelles inscrites au nom de l'entité ou dans son chapitre propre.

Les financements extérieurs inscrits au budget annexe au titre de la SOMELEC (prêts affectés à ses projets de réseaux et d'interconnexion) ne sont pas comptés parmi les transferts : ce budget n'est pas voté et ces ressources ne transitent pas par le budget de l'État. Ils sont présentés pour information.

Sur la période, 36 entités ont bénéficié d'au moins une dotation. Les 22 autres

(CAMEC, CDD, Chinguetti Bank, Damane Assurance, EPBR, ETER, MAADEN, Mauritanie Airlines, MAURITEL, MCI, PAN, PANPA, SALN, SAM, SDIN, SMCP, SNAAT, SNDP, SNIM, SOMAGAZ, SOMIR et STM) ne présentent aucune dotation budgétaire dans les LFR considérées et ne figurent pas dans le tableau détaillé.

3. Principaux constats

Les transferts budgétaires aux entreprises publiques se sont élevés à 6 603,7 millions MRU en 2024, 4 863,5 millions en 2025 et 7 207,5 millions en 2026, soit entre 4,1 % et 6,1 % des charges totales du budget de l'État. Leur évolution suit principalement le calendrier des investissements du secteur de l'électricité. S'y ajoutaient, au budget annexe, des financements extérieurs au profit de la SOMELEC de 2 190,0 millions en 2024, 1 045,8 millions en 2025 et 2 281,4 millions en 2026.

Ces transferts sont fortement concentrés : la SOMELEC en représente 34,1 % en 2026 (2 456,5 millions MRU) et les cinq premiers bénéficiaires (SOMELEC, SONADER, SNDE, ONAS et SNFP) en concentrent 65,8 %. Ils financent majoritairement l'investissement, qui représente 68,1 % des dotations de 2026, contre 31,9 % pour le fonctionnement.

4. Dotations inscrites au PLFI 2027

Le PLFI 2027 inscrit 8 791,6 millions MRU au profit des entreprises publiques, soit 6,0 % des charges du budget de l'État, en hausse de 22,0 % par rapport à la LFR 2026. Le fonctionnement recule à 2 072,9 millions (–10,0 %), tandis que l'investissement sur ressources intérieures progresse à 6 718,7 millions (+37,0 %). Aucun financement extérieur au profit de la SOMELEC n'est inscrit au budget annexe 2027.

Ces évolutions tiennent d'abord à la SOMELEC : sa subvention d'équilibre est ramenée de 656,5 à 270,0 millions, tandis que sa dotation de renforcement des capacités passe de 1 800 à 2 800 millions. S'y ajoutent l'inscription de programmes nouveaux au profit de la SONADER (aménagements de Sokam, 500 millions, et de M'Bagne, 41,4 millions) et de la SNDE (programme prioritaire Nouakchott 2, 220 millions, et AEP d'Akjoujt et d'Atar, 140 millions), une

subvention nouvelle de 50 millions à la SMH, ainsi que la non-reconduction du projet de mobilité urbaine de Nouakchott confié à la STP (200 millions en 2026). La SOMELEC reste le premier bénéficiaire, avec 34,9 % des dotations, devant la SONADER (13,0 %) et la SNDE (11,9 %).

5. Projections 2028-2029

Les projections 2028-2029 prennent le PLFI 2027 pour base et reprennent la méthode de la direction de la tutelle financière, en cohérence avec le Document de programmation budgétaire à moyen terme (DPBMT) 2027-2029. Les crédits de fonctionnement du PLFI 2027 évoluent selon un taux annuel propre à chaque secteur : 4 % pour l'eau et l'assainissement ; 3,5 % pour l'électricité, les médias et édition publics et les agences et services ; 3 % pour l'agriculture, l'élevage et l'agro-industrie ; 2,5 % pour le transport et le BTP ; 1,5 % pour la pêche et les ports. L'investissement sur ressources intérieures est égal à la moyenne 2025-2027, indexée sur une inflation de 3 % par an.

Les transferts s'établiraient ainsi à 7 133,0 millions MRU en 2028 et 7 353,8 millions en 2029. Le recul de 2028 tient à la moyenne sur trois ans retenue pour l'investissement, qui lisse les inscriptions ponctuelles de 2027 (renforcement des capacités de la SOMELEC, aménagements de la SONADER, programmes de la SNDE) ; le fonctionnement progresse de 2 072,9 millions en 2027 à 2 212,8 millions en 2029. Pour la SOMELEC, le fonctionnement progresse de 3,5 % par an à partir du niveau du PLFI 2027, la restructuration de l'entreprise ayant été reportée et l'électricité produite à partir du gaz national ne devant alléger ses coûts qu'à partir de 2029. Les financements extérieurs au budget annexe ne sont pas projetés. Ces projections ont un caractère indicatif et seront actualisées dans le cadre budgétaire à moyen terme et au fil des contrats-programmes conclus avec les entreprises.

TABLEAU 1 – TRANSFERTS AUX ENTREPRISES PUBLIQUES PAR NATURE DE CRÉDITS (MILLIONS MRU)

Nature des crédits	LFR 2024	LFR 2025	LFR 2026	PLFI 2027	2028 (proj.)	2029 (proj.)
Fonctionnement (subventions, personnel, biens et services)	2 544,3	1 949,2	2 302,6	2 072,9	2 141,7	2 212,8
Investissement sur ressources intérieures	4 059,4	2 914,3	4 904,8	6 718,7	4 991,3	5 141,1
Total des transferts budgétaires aux entreprises publiques	6 603,7	4 863,5	7 207,5	8 791,6	7 133,0	7 353,8
Pour information : financements extérieurs au budget annexe (SOMELEC)	2 190,0	1 045,8	2 281,4	–	…	…
Pour mémoire : total des charges du budget de l'État	107 715,5	119 118,0	140 338,2	145 908,3	…	…
Transferts en % des charges du budget	6,1 %	4,1 %	5,1 %	6,0 %	…	…

SOURCE : LFR 2024, 2025 ET 2026 ; PLFI 2027 DÉPOSÉ ; PROJECTIONS 2028-2029 SUR BASE PLFI.

TABLEAU 2 – TRANSFERTS BUDGÉTAIRES PAR ENTITÉ (MILLIONS MRU)

Sigle	Entité	Statut	LFR 2024	LFR 2025	LFR 2026	PLFI 2027	2028 (proj.)	2029 (proj.)
Electricité			1 962,8	270,0	2 456,5	3 070,0	1 858,8	1 915,9
SOMELEC	Société Mauritanienne d'Électricité	SN	1 962,8	270,0	2 456,5	3 070,0	1 858,8	1 915,9
Eau et assainissement			1 147,3	1 972,4	1 762,7	2 225,6	2 052,6	2 115,6
SNDE	Société Nationale des Eaux	SN	265,0	887,8	680,0	1 050,0	898,8	925,7
ONAS	Office National d'Assainissement	EPIC	510,8	477,2	474,1	550,7	518,6	534,6
SNFP	Société Nationale des Puits et Forages	SN	130,2	327,5	352,8	370,9	360,9	371,8
ONSER	Office National des Services d'Eau en Milieu Rural	EPIC	241,4	279,9	255,8	254,1	274,3	283,4
Agriculture, élevage et agro-industrie			566,3	719,2	969,1	1 394,2	1 052,3	1 083,9
SONADER	Société Nationale pour le Développement Rural	EPIC	304,5	519,0	778,9	1 139,9	838,4	863,6
MPE	Mauritanienne des Produit de l'Elevage	EPIC	130,0	70,0	66,5	113,0	82,1	84,5
SMPL	Société Mauritanienne de Produits Laitiers	SN	69,6	69,6	66,2	71,2	66,4	68,4
COMASUD	Compagnie Mauritanienne de Sucre et Dérivés	SEM	62,1	53,1	50,4	53,1	54,7	56,3
SAN	Société des Abattoirs de Nouakchott	SEM	–	7,5	7,1	17,1	10,8	11,1
Médias et édition publics			826,3	829,9	850,5	959,9	986,7	1 020,3

RM	Radio Mauritanie	SN	341,2	331,2	339,9	413,7	424,3	438,9
TVM	Télévision de Mauritanie	SN	265,0	265,0	277,4	305,7	307,9	318,5
TDM	Télédiffusion de Mauritanie	SN	151,4	151,4	126,2	137,5	148,0	152,8
IN	Imprimerie Nationale	EPIC	68,7	68,7	72,1	73,1	75,5	78,0
El Ousra	Chaine El Ousra	SN	–	13,6	34,9	30,0	31,0	32,1
Agences et services			863,9	648,6	577,1	708,0	706,6	729,6
ANARPAM	Agence Nationale de Recherche Géologique et du Patrimoine Minier	EPIC	279,9	229,9	217,2	229,2	232,1	239,2
ONANOR	Office National de Normalisation et de Métrologie	–	–	67,0	78,6	79,9	78,1	80,6
AMSSA	Agence Mauritanienne de Sécurité Sanitaire des Aliments	EPIC	–	70,0	58,0	48,0	59,9	61,9
ANESP	Agence Nationale pour les Etudes et le Suivi des Projets	EPIC	48,9	45,3	47,3	48,1	49,8	51,5
APCM	Agence des Palais de Congrès de Mauritanie	EPIC	47,8	46,4	46,4	46,4	48,1	49,8
OCO	Office du Complexe Olympique	EPIC	42,0	101,5	46,2	119,2	94,9	97,9
CHS NDB	Centre Hospitalier des Spécialités de Nouadhibou	SN	27,5	27,5	28,9	29,9	30,9	32,0
MAURIPOST	Société Mauritanienne des Postes	SN	37,6	32,6	27,6	27,6	30,3	31,4
AWQAF	Etablissement National des Awqaf	EPIC	30,2	28,4	26,8	29,6	30,6	31,7
SMH	Société Mauritanienne des Hydrocarbures et de Patrimoine Minier	SN	350,0	–	–	50,0	51,7	53,6
Transport et BTP			1 050,2	246,4	398,6	239,6	281,0	288,8
STP	Société de Transport Public	EPIC	879,8	181,7	335,0	135,0	201,1	206,8
ISKAN	Société nationale d'aménagement de terrains, de développement de l'habitat, de promotion et de gestion immobilière	SN	20,9	19,4	18,8	18,8	19,3	19,7
ANAC	Agence Nationale de l'Aviation Civile	EPIC	32,9	15,6	15,6	15,6	15,9	16,3
ETR-ML	Établissement d'Exécution des Travaux Réalisés en Matériaux Locaux	EPIC	56,9	11,7	11,1	11,1	11,4	11,7
SBM	Société des Bacs de Mauritanie	SN	10,7	9,5	9,5	50,5	24,5	25,2
LNTP	Laboratoire National des Travaux Publics	EPIC	48,9	8,6	8,6	8,6	8,8	9,0
Pêche et ports			186,8	177,0	193,1	194,3	195,1	199,6

PT	Port de TANIT	EPIC	41,4	41,4	85,3	62,3	57,1	58,6
PN	Port N'Diago	EPIC	64,1	64,1	65,3	67,0	67,7	69,4
CNM	Société des Chantiers Navals de Mauritanie	SEM	–	32,2	30,6	25,0	25,4	25,8
MPN	Marché au Poisson de Nouakchott	EPIC	39,4	39,4	12,0	40,0	44,8	45,8
AMAM	Agence Mauritanienne des Affaires Maritimes	EPIC	42,0	–	–	–	–	–
TOTAL GENERAL			6 603,7	4 863,5	7 207,5	8 791,6	7 133,0	7 353,8

Statut : EPIC = établissement public à caractère industriel et commercial ; SN = société nationale ; SEM = société d'économie mixte. Les montants historiques correspondent aux crédits de paiement des LFR, hors financements extérieurs au budget annexe (pour la SOMELEC : 2 190,0 M en 2024, 1 045,8 M en 2025 et 2 281,4 M en 2026) ; la colonne PLFI 2027 reprend les crédits de paiement du projet de loi de finances.

TABLEAU 3 – POUR INFORMATION : FLUX FINANCIERS NETS ENTRE L'ÉTAT ET LES ENTREPRISES PUBLIQUES (MILLIONS MRU)

Rubrique	2024	2025	2026 (*)	2027 (**)	2028 (proj.)	2029 (proj.)
Transferts budgétaires aux entreprises publiques (hors budget annexe)	6 603,7	4 863,5	7 207,5	8 791,6	7 133,0	7 353,8
Dividendes versés par les entreprises publiques	5 443,3	4 784,4	4 371,9	4 941,3	5 333,2	5 761,1
Solde net (transferts – dividendes)	1 160,4	79,1	2 835,5	3 850,3	1 799,8	1 592,7

() 2026 : dividendes encaissés au 14 octobre 2026 ; dotations annuelles inscrites en LFR. (**) 2027 : transferts inscrits au PLFI ; dividendes prévus par la direction de la tutelle financière. Dividendes hors Banque Centrale de Mauritanie et Africa Ré. Sources : lois de finances, situations de recouvrement du Trésor public, PLFI 2027 ; projections 2028-2029.*